Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 7 août 2024

Par courrier électronique

Objet : Votre demande d'accès datée du 2 août 2024

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite, par la présente, à son courriel du 2 août 2024 accusant réception de votre demande d'accès du même jour.

Conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1) (la « Loi »), nous répondons à cette demande :

Demande :

- La Régie a-t-elle eu recours à des chercheurs de tête au cours des cinq dernières années, et le cas échéant, quel en était le nombre, les firmes impliquées et les coûts inhérents ?

- Fournir le nombre d'employés au département des ressources humaines de la Régie et les coûts relatifs à ce département.

Réponse :

La Régie confirme, par la présente, qu'au cours des cinq (5) dernières années, un contrat a été signé le 31 janvier 2019 avec le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton au coût de 25 000$ en honoraires pour le recrutement du poste de Directeur général, Planification et Règlementation.

Le département des ressources humaines de la Régie est composé de quatre (4) personnes, pour un total en salaire de 350 626 $ annuellement.

Dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable pour répondre à une demande, une personne dont

500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
Télécopie : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

la demande a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Elle peut également demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 de la Loi ou sur les frais exigibles.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie et
Responsable de l'accès à l'information

CR/ml